

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le lundi 3 mars 2025, à compter de 19h00 à la salle des Quatre-Coins sous la présidence de monsieur Luc Richard, conseiller, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers suivants :

Maurice Mercier
Noël Beaulé
Yvon Charette

Madame la mairesse Chantal Thibault et monsieur le maire suppléant Robert Paquin sont absents.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et greffière trésorière et monsieur Gilbert Giasson, OMBE sont présents.

Monsieur le conseiller Luc Richard est choisi parmi les conseillers présents, et ce, en vertu de l'article 158 du Code municipal.

2025-03-33 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2025-03-34 Adoption du procès-verbal de janvier février

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu d'accepter le procès-verbal du 3 février 2025 tel que rédigé.

Adoptée

2025-03-35 Liste des comptes payés

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes payés au montant de 3 346.89\$\$.

Adoptée

2025-03-36 Liste des paiements directs

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes payés directement au compte au montant de 55 766.88\$

Adoptée

2025-03-37 Dépôt des salaires 202474

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement d'accepter le dépôt des salaires 202474 de janvier.

Adoptée

2025-03-38 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 491 976.19\$.

Adoptée

2025-03-39

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu d'accepter le dépôt des états financiers au 31 décembre 2024 et décrit comme suit :

Au 31 décembre 2024, un surplus de 14 466\$
Total de surplus non affecté 85 975\$
Total de surplus affecté au SSI 126 846\$
Total de surplus affecté pour investissements 142 481\$
Solde disponible au fonds de roulement 65 943\$
Total des surplus au 31 décembre 2024 de 419 245\$

Adoptée

2025-03-40

Réseau Biblio- reconnaissance bénévolat

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu de contribuer pour la somme de 100\$ à la reconnaissance de 25 ans de bénévolat pour Mélissa Vallée à la bibliothèque de Rivière-Héva.

Le réseau biblio contribue pour la somme de 30\$

Le conseil municipal remercie Mme Vallée pour ses 25 ans de bénévolat auprès de la population de tout âge.

Adoptée

2025-03-41

Vente pour taxes 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu d'envoyer la liste des taxes 2023 impayées à la MRCVO pour les procédures de vente pour le non-paiement des taxes.

Il est résolu de proposer monsieur le conseiller Robert Paquin pour représenter la municipalité lors de la vente au mois de juin.

Adoptée

2025-03-42

Demande de M Maurice Richard – gaz comprimé

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'autoriser le début des travaux pour l'installation de la station-service gaz comprimé sur une partie du lot 6 253 486 au cadastre du Québec.

Adoptée

2025-03-43

Camp CMAC

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu d'accepter l'installation temporaire du camp CMAC sur une partie du lot 6 253 486 au cadastre du Québec.

Le propriétaire devra obtenir un permis de captage des eaux souterraines pour un puits et entreprendre les démarches pour une installation septique conforme aux normes environnementales.

Adoptée

2025-03-44 Demande de servitude de passage sur une partie du lot 2 998 226

Considérant une demande de servitude sur le lot 2 998 225 pour l'accès au lot 2 998 226;

Considérant que le conseil autorise la servitude de 15.25 mètres de largeur par 61 mètres de profondeur sur lot 2 998 225;

Considérant que pour assurer la sécurité sur la partie du lot 2 998 225, une copie du règlement 03-2012 sera remise à la partie de deuxième part;

Considérant que la municipalité installera la signalisation si nécessaire;

Considérant que la municipalité assumera le déneigement sur l'autre partie du lot 2 998 225 pour l'accès à la station d'aqueduc;

Considérant que les propriétaires s'engagent à s'occuper du déneigement sur la partie du lot autorisée par la servitude;

Considérant que les propriétaires s'occuperont de remettre le chemin en état concerné par la servitude;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'autoriser la servitude de passage sur une partie du lot 2 998 225 et que cette résolution fasse partie intégrante de l'acte notarié.

Adoptée

2025-03-45 Demande d'exclusion dossier 447848

Considérant que la demande vise le lotissement et l'aliénation ainsi que l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une superficie de 161 911.8 mètres carrés correspondant au lot 5 766 154;

Considérant que le lot 5 766 154 est situé dans l'affectation agroforestière au schéma d'aménagement et de développement de la MRC et est constitué d'un milieu boisé, sans potentiel acéricole;

Considérant que le lot 5 766 154 est composé de sols de type 7, n'offrant aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent;

Considérant que le lot 5 766 154 est contigu à un secteur de demande recevable, dont une décision favorable a permis le développement résidentiel;

Considérant que cette demande s'inscrit en continuité du développement résidentiel existant afin de permettre la construction en deuxième rangée;

Considérant que la municipalité est favorable à la continuité du développement résidentiel sur la rue des Pionniers;

Considérant que la municipalité souhaite rentabiliser ses coûts d'entretien de la rue des Pionniers;

Considérant que la présente demande d'autorisation ne contrevient pas aux règlements municipaux;

Considérant que l'analyse des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de notre municipalité et hors de la zone agricole se retrouve dans le document déposé par la MRC de la Vallée-de-l'Or, soit la Demande d'exclusion de la municipalité de Rivière-Héva – 20 novembre 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu d'appuyer la demande de Gestion immobilière la Prairie, dossier 447 848, auprès de la CPTAQ.

Adoptée

**2025-03-46 Programme d'aide à la voirie locale PAVL – volet
entretien du réseau local ERL 2024**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 106 235\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement Trésolu;

Que la Municipalité de Rivière-Héva informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée

**2025-03-47 Club de motoneiges de Malartic – circulation sur la
rue Beaulé**

Considérant que la municipalité a autorisé le passage du sentier de motoneige à l'intersection de la rue Beaulé, jonction route 117;

Considérant que la surfaceuse pour les sentiers de motoneige circule sur la rue Beaulé à partir du pont jusqu'à la route 117;

Considérant que la surfaceuse doit déployer les roues pour circuler sur la rue Beaulé;

Considérant que les conducteurs de motoneige ne respectent pas le code de la sécurité routière sur la rue Beaulé;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu que l'utilisation de la rue Beaulé par le Club de motoneige et les motoneigistes seront tolérés jusqu'au printemps 2025 et que pour les prochaines saisons hivernales 2025-2026 et suivantes, que le sentier ne passe plus sur la rue Beaulé.

Adoptée

**2025-03-48 Comité multi-organismes - accès pour mobilité
réduite**

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu que faisant suite à la demande du comité multi-organismes, de contribuer pour la somme de 5 000\$ à la Fabrique de la Paroisse Saint-Paul pour l'installation d'une plate-forme élévatrice au sous-sol de l'église qui sert à plusieurs événements. En cas de mesure d'urgence, le centre d'hébergement est aussi situé au sous-sol de l'église.

Adoptée

2025-03-49 AFAT mai mois de l'arbre et des forêts – appel de projets

Il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu de présenter un projet à l'AFAT pour pouvoir remettre des arbres aux citoyens et aux enfants.

La municipalité pourra poursuivre les plantations dans ses parcs et espaces verts.

Adoptée

2025-03-50 Soumission pour le camion

Considérant que la municipalité a reçu 2 soumissions pour le camion, dont une de 1,000\$ par M Raymond Langevin et une de 3 000\$ par M Stéphane Cartier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu que la vente du camion soit pour M Stéphane Cartier. Le camion est vendu tel que vu et sans aucune garantie légale. L'acheteur est informé des réparations.

Adoptée

2025-03-51 Camp de jour – demande de la FQM pour bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées – volet accompagnement

Considérant que la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

Considérant que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

Considérant que, malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

Considérant que ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

Considérant que les municipalités dispensant des services des camps de jour à l'ensemble des enfants son assujettie à l'application de la Charte qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants en situation de handicap;

Considérant tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

Considérant également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

Considérant l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

Considérant la lettre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

Il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu, que la Municipalité de Rivière-Héva appuie la demande faite par la FQM et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose :

De bonifier l’enveloppe liée au Programme d’assistance financière au loisir des personnes handicapées – Volet accompagnement;

De mettre en place, à court terme, un Comité formé d’instances pouvant être concernées afin d’analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l’Éducation;

De prioriser la création d’une mesure financière spécifique aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l’Éducation.

Adoptée

2025-03-52 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025

Considérant que le 31 mars 2022, les élus de l’Assemblée nationale se sont prononcés à l’unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c’est trouver sa zone de recharge** » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l’année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu’il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Noël Beaulé et majoritairement résolu que le conseil municipal de Rivière-Héva proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c’est trouver sa zone de recharge** ».

2025-03-53 SDEM – Demande de partenariat pour le Gala des entreprises Mérit’Or 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu que la municipalité de Rivière-Héva ne contribue pas au volet de partenarial pour le Gala.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des dossiers des élus

Chacun des élus fait un compte rendu des dossiers dont ils sont responsables.

Période de questions

Monsieur Luc Richard, président de la séance a su répondre aux questions.

2025-02-32 Levée de la séance

À 19h12 il est proposé par monsieur le conseiller Maurice Mercier et majoritairement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Greffière-trésorière

Luc Richard
Président de séance